PEFC 10-21-3
Promouvoir la gestion durable de la forêt

BULLETIN D'ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION PEFC
Période 2020-2024
PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

IDENTITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné(e)* : ❑ M. ❑ Mme

NOM- Prénom :

☒ Représentant de :

CORRIGEZ VOS COORDONNÉES SI NÉCESSAIRE

Coordonnées du propriétaire

Adresse du propriétaire *(obligatoire)* :

Téléphone *(obligatoire)* :

Courriel :

GESTION DE LA FORÊT

☒ Confiée à un tiers : ONF

NOM – Prénom de votre agent ONF : ....

Téléphone : ..... Courriel : .....@onf.fr

INFORMATIONS RELATIVES A MA FORÊT

Surfaces forestières bénéficiant du régime forestier :

CODE POSTAL	COMMUNE	DOCUMENT DE GESTION DURABLE	SURFACE (ha)
		❑ Aménagement ❑ RTG ❑ Aucun	
		❑ Aménagement ❑ RTG ❑ Aucun	
Une ligne par commune et par document de gestion durable. *Si tableau insuffisant, fournir un tableau équivalent en annexe.*		**SURFACE TOTALE DES FORÊTS (1) :**	**.....ha ..... a ..... ca**

Surfaces forestières ne bénéficiant pas du régime forestier :

CODE POSTAL	COMMUNE	DOCUMENT DE GESTION DURABLE	SURFACE (ha)
Une ligne par commune et par document de gestion durable. *Si tableau insuffisant, fournir un tableau équivalent en annexe.*		**SURFACE TOTALE DES FORÊTS (2) :**	**.....ha ..... a ..... ca**

Total (1 +2) : .....ha ..... a ..... ca

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES (tout dossier incomplet ne pourra être traité)

❑ Arrêté préfectoral d'approbation de l'aménagement (pour les surfaces forestières bénéficiant du régime forestier).

OU

❑ Confirmation du Règlement type de gestion (RTG).

Réservé à PEFC AURA	Date d'arrivée du courrier :	
Surface :	Paiement :	
Doc de gestion :	Date de validité :	**N° PEFC : 10-21-3/**

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 5 ANS (2020-2024)

❑ La surface totale de ma forêt est **inférieure ou égale à 10 hectares** : Forfait **40 €**
❑ La surface totale de ma forêt est **supérieure à 10 hectares** : ……ha x 1€ + 25 € (forfait) = ……€ pour 5 ans

OPTION : ACHAT de PANNEAUX (visuel disponible sur notre site internet : https://pefcaura.com/mon-dossier-participant)

Lot	Prix unitaire frais de port inclus	Prix unitaire à retirer sur place	Quantité	TOTAL
Unité	12 €	10 €		€
Lot de 3	25 €	20 €		€
Lot de 5	40 €	30 €		€

Contribution : …… €

Panneaux : ……. € *(optionnel)*

TOTAL A PAYER : ……€

Note : Une facture vous permettant de procéder au règlement de votre contribution vous sera adressée à réception de votre dossier.

JE M'ENGAGE

POUR 5 ANS et POUR L'ENSEMBLE DE MES FORETS en région Auvergne-Rhône-Alpes à :

- Respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016, document joint en annexe, consultable à www.pefc-france.org et disponible sur simple demande auprès de PEFC AURA).
- Accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC AURA et autoriser l'association à consulter tous les documents se rapportant aux exigences PEFC.
- Accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) sur lesquelles je me suis engagé(e) pourront être modifiées. Une fois informé(e) de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de le résilier par courrier adressé à PEFC AURA.
- Mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC AURA en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- Accepter que ma participation au système PEFC soit rendue publique.
- En cas de modification de ma surface (achat/vente, donation, etc.) : informer PEFC AURA dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC AURA.

- **En cas de modification de ma situation quant au régime forestier (**art. L. 211-1 du Code forestier), **je m'engage** à :
1/ Faire les démarches nécessaires pour être en conformité avec la règlementation en vigueur et les exigences PEFC.
2/ Tenir l'Association PEFC AURA informée desdites démarches, en transmettant, au fur et à mesure de l'état d'avancement de celle-ci, les éléments documentés (Arrêté préfectoral de soumission, modification/révision éventuelle de l'aménagement forestier, arrêté préfectoral d'approbation de l'aménagement forestier le cas échéant, etc.)
3/ Ne réaliser aucune coupe irrégulière quant à la règlementation en vigueur et aux exigences PEFC.

- J'atteste par la présente que les parcelles désignées ci-dessous sont bien des parcelles forestières.

- J'autorise le(s) organisme(s) chargé(s) de l'enregistrement ou de l'agrément des documents de gestion durable attachés à ma forêt (CRPF, ONF, autres) à laisser PEFC AURA consulter à titre confidentiel lesdits documents.

-Tous les 5 ans, PEFC AURA me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement. Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre ou mail. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.
Je ne pourrai me réengager selon un délai fixé par PEFC AURA, qui pourra me demander des pièces complémentaires dans le cadre de ma reprise d'engagement et, éventuellement, la refuser.

- Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à PEFC AURA. En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur ce formulaire. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à PEFC AURA par courrier ou par mail.

- **Je reconnais** par la présente qu'en cas de fausse déclaration, je m'expose à ce que PEFC engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.

Fait à : Le :

Signature :

Les propriétaires forestiers de plus de 500 ha peuvent demander l'annualisation du paiement de leur contribution financière, se renseigner auprès de PEFC AURA.
Sous réserve de fournir des justificatifs, le propriétaire pourra demander un abattement de 50% sur la contribution à l'hectare pour les parcelles non productives.
Se renseigner préalablement auprès de PEFC AURA (secretariat@pefcaura.com).